

2020

Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets



I PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD

La Communauté de Communes Creuse Grand Sud est née le 1er janvier 2014 suite à la loi de réforme des collectivités territoriales.

Le nouvel espace intercommunal regroupe: l'ancienne Communauté de Communes Aubusson-Felletin créée en décembre 2000 et l'ancienne Communauté de communes du Plateau de Gentioux créée en décembre 1992, ainsi que les communes de Croze, Gioux et Saint Sulpice les Champs.

Le siège social est fixé sur la commune d'Aubusson à l'adresse suivante : 34 bis rue Jules Sandeau BP40 23200 AUBUSSON

Elle a donc la compétence « collecte et traitement des déchets »

I.1 Territoire desservi

Au total la nouvelle Communauté de communes regroupe 11 915 habitants pour 26 communes :

Alleyrat Néoux Saint-Quentin-la-

Aubusson La Nouaille Chabanne

Blessac Saint-Alpinien Saint-Yrieix-la-Montagne

Croze Saint-Amand Sainte-Feyre-la-

Faux-la-Montagne Saint-Amand Montagne Saint-Arides

Faux-la-Montagne Saint-Avit-de-Tardes Saint-Sulpice-les-

Felletin Champs

Gentioux-Pigerolles Saint-Maixant Vallière

Gioux Saint-Marc-à-Frongier La Villedieu

Moutier-Rozeille Saint-Marc-à-Loubaud La Villetelle

Saint-Pardoux-le-Neuf

1.2 Organisation du service gestion des déchets

Le service assure en régie la collecte :

- Des ordures ménagères sur tout le territoire
- Des déchets recyclables sur tout le territoire sauf Aubusson (en partie en point d'apport volontaire)
- La collecte des cartons des commerçants pour partie à Aubusson et Felletin.

Les autres collectes sont assurées par un prestataire privé, pour les déchetteries, les Points d'Apports Volontaires (emballages, papiers et verres), et le transfert des OM et Recyclables secs vers les filières de traitement. La collecte des encombrants est assurée par l'association court-circuit

La gestion des déchèteries du Thym sur la commune de Moutier-Rozeille et des Alluchats sur la commune de Faux la Montagne est faite en régie.

Le personnel du service OM effectue également :

- Le nettoyage des abords des PAV.
- La mise en place, la maintenance ou le changement des conteneurs
- L'accueil téléphonique
- L'établissement de tous les documents administratifs (marché, contrat, etc...) nécessaires au fonctionnement du service
- La gestion des deux déchèteries
- Le suivi post-exploitation des anciennes décharges d'ordures ménagères d'AUBUSSON et de FELLETIN.

I.2.1 Moyens Humains

Le service gestion des déchets fait partie des Services Techniques, et ce sont 14,5 Equivalent Temps Plein (ETP) qui assurent le fonctionnement de la régie, auxquels viennent s'ajouter des personnels contractuels pour la période estivale, ou de congés. Ce dispositif est complété par la mutualisation avec le service Voirie pour un total de 1400 h, soit l'équivalent de 1an pour un ETP. Il est constaté une baisse de cette mutualisation a hauteur de 160h / an en partie expliqué par la situation sanitaire.

I.2.2 Moyens matériels

Locaux:

Les services opérationnels sont basés dans les ateliers situés avenue d'Auvergne à Aubusson.

Matériel roulant :

- 4 camions bennes
- 1 fourgon
- 1 fourgonnette

Matériel d'animation :

Le service possède des outils pédagogiques.

II FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020

Contrainte du a la situation sanitaires COVID 19.

II.1 Achat de 150 conteneurs.

50 conteneurs 660l a couvercle jaunes (Recyclables).

100 conteneurs 770l a couvercle vert (Ordures Ménagères)

II.2 Organisation du service

Depuis le 1^{ier} janvier 2015, les agents du service OM travaillent du Lundi au Vendredi de 6 heures à 13 heures. (à l'exception des gardiens de déchetterie dont les horaires sont adaptés aux heures d'ouvertures des deux sites). Ces horaires sont avancés à 5h30 sur la période de juin à septembre.

II.3 Les marchés passés en 2020

- Reconduction d'1 an du marché à bons de commande transport, transfert, traitement des déchets issus de la collecte des OM, recyclables secs, Point d'apports volontaires et déchetteries :
 - Lot n° 1 : Collecte des Points d'Apport Volontaire (PAV) de recyclables secs
 - Lot n° 2 : Collecte des Points d'Apport Volontaire (PAV) de verre et transport
 - o Lot n° 3 : Transport des déchets ménagers et assimilés
 - o Lot n° 4 : Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles
 - o Lot n° 5 : Traitement des Recyclables Secs
 - Lot n° 6 : Transport et traitement des flux des déchetteries

Avec les entreprises Corrèze Fertil', Suez Environnement, Guérin Logistique.

- Nouveau marché pour la collecte des encombrants.

II.4 Commission déchets

Aucune réunion de programmé suite aux difficultés sanitaires.

III INDICATEURS TECHNIQUES

III.1 Les ordures ménagères

Les 26 communes sont conteneurisées.

III.1.1 Fréquences de collecte

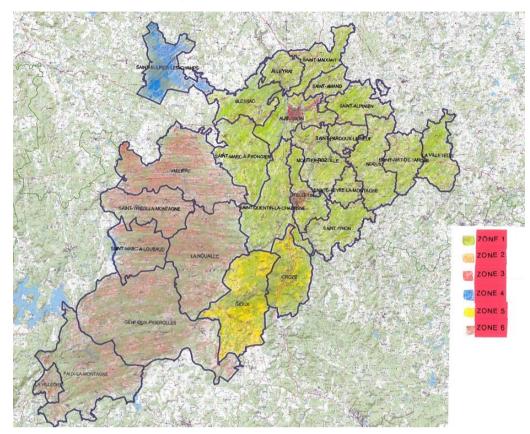
En 2020 il a été mis en place un doublement de tournée estivale pour une durée de deux semaines.

La fréquence de collecte des OM type s'établit comme suit :

		Hiver	Eté
Secteur	Commune		(29 juillet au 16 aout)
ZONE 3	AUBUSSON grand rue	3 fois par semaine	2 à 3 fois par semaine
ZONE 3	AUBUSSON ville	3 fois par semaine	2 à 3 fois par semaine
	ZONE INDUSTRIELLE DU MONT		
ZONE 1	AUBUSSON écarts	1 fois tous les 15 jours	1 fois par semaine

	AUBUSSON : LA CHASSAGNE	1 fois par semaine	1 fois par semaine
	LES BUIGES		
	LES GRANGES		
	LES CROUZETTES		
7015.4	ROUTE DE CHARASSE	A Coto Consider AE to accomp	4.5.
ZONE 1	ALLEYRAT	1 fois tous les 15 jours	1 fois par semaine
ZONE 1	BLESSAC	1 fois tous les 15 jours	1 fois par semaine
ZONE 1	NEOUX	1 fois tous les 15 jours	1 fois par semaine
ZONE 1	ST ALPINIEN	1 fois tous les 15 jours	1 fois par semaine
ZONE 1	ST AMAND	1 fois tous les 15 jours	1 fois par semaine
ZONE 1	ST AVIT DE TARDES	1 fois tous les 15 jours	1 fois par semaine
ZONE 1	ST MAIXANT	1 fois tous les 15 jours	1 fois par semaine
ZONE 1	ST MARC A FRONGIER	1 fois tous les 15 jours	1 fois par semaine
ZONE 1	ST PARDOUX LE NEUF	1 fois tous les 15 jours	1 fois par semaine
ZONE 2	FELLETIN	2 fois par semaine	2 fois par semaine
ZONE 1	FELLETIN les écarts : le Bost, la Faye,	1 fois tous les 15 jours	1 fois par semaine
ZONE 1	MOUTIER ROZEILLE	1 fois tous les 15 jours	1 fois par semaine
ZONE 1	Ste FEYRE LA M.	1 fois tous les 15 jours	1 fois par semaine
ZONE 1	ST FRION	1 fois tous les 15 jours	1 fois par semaine
ZONE 4	ST SULPICE LES CHAMPS	1 fois tous les 15 jours	1 fois par semaine
ZONE 1	ST QUENTIN LA C.	1 fois tous les 15 jours	1 fois par semaine
ZONE 6	VALLIERE	1 fois tous les 15 jours	1 fois par semaine
	VALLIERE bourg	1 fois par semaine	2 fois par semaine
ZONE 1	LA VILLETELLE	1 fois tous les 15 jours	1 fois par semaine
ZONE 5	GIOUX	1 fois tous les 15 jours	1 fois par semaine
ZONE 5	CROZE	1 fois tous les 15 jours	1 fois par semaine
ZONE 6	FAUX LA MONTAGNE BOURG	1 FOIS SEMAINE	1 fois par semaine
ZONE 6	FAUX LA MONTAGNE VILLAGES	1 fois tous les 15 jours	1 fois par semaine
ZONE 6	GENTIOUX PIGEROLLES BOURG	1 FOIS SEMAINE	1 fois par semaine
ZONE 6	GENTIOUX PIGEROLLES VILLAGES	1 fois tous les 15 jours	1 fois par semaine
ZONE 6	LA VILLEDIEU BOURG	1 FOIS SEMAINE	1 fois par semaine
ZONE 6	LA VILLEDIEU VILLAGES	1 fois tous les 15 jours	1 fois par semaine
ZONE 6	ST MARC A LOUBAUD BOURG	1 FOIS SEMAINE	1 fois par semaine
ZONE 6	ST MARC A LOUBAUD VILLAGES	1 fois tous les 15 jours	1 fois par semaine
ZONE 6	ST YRIEIX LA MONTAGNE BOURG	1 FOIS SEMAINE	1 fois par semaine
ZONE 6	ST YRIEIX LA MONTAGNE VILLAGES	1 fois tous les 15 jours	1 fois par semaine
ZONE 6	LA NOUAILLE BOURG	1 FOIS SEMAINE	1 fois par semaine
ZONE 6	LA NOUAILLE VILLAGES	1 fois tous les 15 jours	1 fois par semaine

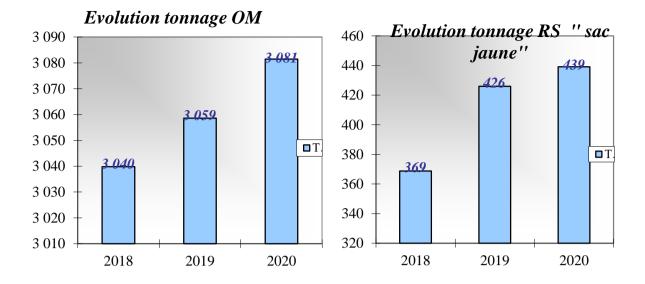
Cartographie schématique des zones

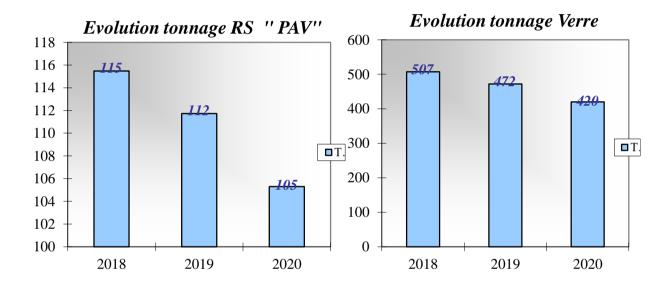


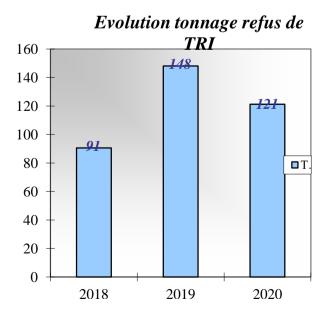
III.1.2 Tonnages collectés

Pour l'année 2020, la Communauté de Communes Creuse Grand Sud a collecté :

- 3 081.45 Tonnes d'ordures ménagères sur les 26 communes. Soit une hausse de 22.86 Tonnes par rapport à 2019.
- 439.2 Tonnes de recyclables collectés en porte à porte. Soit une hausse de 13.24
 Tonnes par rapport à 2019.
- 105.3 Tonnes de recyclables en apport volontaire. Soit une baisse de 6.42 Tonnes par rapport à 2019.
- 120.12 Tonnes de verres en apport volontaire. Soit une baisse de 51.66 Tonnes par rapport à 2019.
 - Et les refus de tri qui sont des matériaux déposés dans les sacs jaunes ou les points d'apport volontaire, alors qu'ils ne sont pas recyclables.
- Pour l'année 2020 cela représente 121.3 Tonnes. Soit une baisse de 26.85 Tonnes par rapport à 2019







III.1.3 Traitement

Le traitement des ordures ménagères est confié à notre prestataire Corrèze Fertil' la totalité des volumes OM sont enfouis sur le CET de Gournay dans l'Indre. Démarche plus intéressante que l'incinération du faite d'une TGAP moindre.

III.1.4 Collecte en porte à porte

Chaque foyer hormis ceux d'Aubusson dispose de sacs jaunes à destination des emballages et des journaux magazines. D'autre part, les cartons des commerçants d'Aubusson, et Felletin sont collectés soit en régie ou par l'IME de Felletin dans le cadre d'une convention.

III.1.5 Valorisation des déchets recyclables secs

Matériaux	Repreneurs				
Acier (emballage)	ARCELOR MITTAL				
Cartons, Emballages	REVIPAC/ SMURFIT				
	KAPPA /NOVATISSUE				
Bouteilles plastiques	VALORPLAST				
Métaux non ferreux (Alu)	AFFIMET				
Journaux prospectus	SUEZ				
Cartons de déchèterie					
Ferraille déchèterie	SIRMET BRIVE				

L'ensemble de ces matériaux est trié au centre de tri de Saint-Sylvain-Bas-Le-Roch, et ils sont ensuite valorisés par les différents repreneurs.

III.2 Collecte Points d'Apport Volontaire (PAV)

Chaque commune est équipée de colonnes.

сомі	MUNE	LIEU	NOMBRE				
			COLONNE VERRE COLONNE HABIT JAI		JAUNE	BLEU	
ALLE	YRAT	MAIRIE	1				
ALLE	YRAT	BOURG	1				
ALLE	YRAT	MONTEL PLANET	1				
AUBL	JSSON	ST JEAN	1			1	
AUBU	JSSON	LA REBEYRETTE	TE 5 1		5	3	
AUBL	JSSON	CHAMP DE FOIRE	E 2 1		3	2	
AUBL	JSSON	LA COTE VERTE	1		1	1	

AUBUSSON	LA CHASSAGNE	1		1	1
AUBUSSON	LES MERIES	1		1	1
AUBUSSON	RUE MADELEINE	1		1	1
AUBUSSON	PLACE DU MARCHE	1		1	1
AUBUSSON	RUE CERCLIER	1		1	1
AUBUSSON	RUE DE BEAUZE	1		1	1
AUBUSSON	CHABASSIERE	1		2	2
AUBUSSON	RUE EMILE ZOLA	1		2	2
AUBUSSON	RUE TRISTAN L HERMITTE	1		1	1
AUBUSSON	RUE JULES SANDEAU	1		1	1
AUBUSSON	ZI DU MONT	1			
AUBUSSON	STADE MARCILLAT	1			
AUBUSSON	CAMPING	1			
AUBUSSON	HALL POLYVALENT	1		1	1
BLESSAC	D17	1	1		
BLESSAC	RELAIS DES FORETS	1			
BLESSAC	LA BORNE	1			
BLESSAC	LES BARBARIES	1			
FELLETIN	LES COMBES	1			
FELLETIN	CAMPING	1			
FELLETIN	D10	1			
FELLETIN	HLM STE ESPERANCE	1			
FELLETIN	HLM RTE AUBUSSON	1			
FELLETIN	LMB	1			
FELLETIN	RUE COUDERT	1			
FELLETIN	INTERMARCHE	2			
FELLETIN	PLACE CAMPING CAR	3	1	1	1
LA VILLETELLE	BOURG	1	1		
LA VILLETELLE	RN141	1			
LA VILLETELLE	D9	1			
MOUTIER	BOURG	1			
MOUTIER	CLINIQUE	1			
MOUTIER	LA CLIDDE	1			
NEOUX	QUIOUDENEIX	1			
NEOUX	CIMETIERE	2	1		
ST ALP	LE POIRIER	1			
ST ALP	LE POIRIER	1			
ST ALP	SALLE POLYVALENTE	2	1		
ST AMAND	BOURG	2	1		
ST AMAND	LA FEUILLIE	1			
ST AVIT	LES VERGNES	1			
ST AVIT	RN141	1			
ST AVIT	BOURG	1			
STE FEYRE LA MONTAGNE	CIMETIERE	1			
ST FRION	MAIRIE	1		1	

ST MAIXANT	MAIRIE	2			
ST MAIXANT	LE PRAT	1			
ST MAIXANT	CHAUSSIDOUX	1			
ST MARC A FRONGIER	MAIRIE	1			
ST MARC A FRONGIER	CHAMBROUTIERE	1			
ST MARC A FRONGIER	FARGES	1			
ST PARDOUX LE NEUF	MAIRIE	2			
ST QUENTIN	BOURG	1			
ST QUENTIN	LE VERMILLIER	1			
ST QUENTIN	LE PONT DES MALADES	1			
VALLIERE	LASCAUX	1			
VALLIERE	LA FARGE	1			
VALLIERE	CAMPING	1			
VALLIERE	CIMETIERE	3	1		
ST SULPICE	APRES LOTISSEMENT	2	1	2	1
LA NOUAILLE	FACE CIMETIERE	2	1	2	1
ST YRIEIX LA MONTAGNE	DIRECT BOURG	2		1	1
ST MARC A LOUBAUD	LOTISSEMENT	2		2	1
GENTIOUX PIGEROLLES	SORTIE BOURG/BOURG	2		2	2
GIOUX	SORTIE BOURG	1		2	1
CROZE		2		2	1
LA VILLEDIEU		1		1	1
FAUX LA MONTAGNE	BOURG POMPIERS	1			
FAUX LA MONTAGNE	BOURG PLACE	3	1	2	4
FAUX LA MONTAGNE	DECHETERIE	1	1	1	1
TOTAL		100	13	41	35

III.3 Les déchèteries

III.3.1 Modalités d'accès

L'accès est gratuit pour les particuliers habitant sur le territoire.

Depuis 2015, il est également gratuit pour les entreprises dans les limites de capacité de l'installation. Aucun dispositif de pesée ne permet de quantifier de manière équitable les volumes déposés. Depuis le 1 juillet 2018 il y a eu une harmonisation d'horaires fixe des deux déchetteries.

III.3.2 LA DÉCHÈTERIE DU THYM

- Le Thym
- 23200 Moutier-Rozeille
- 05 55 66 82 73

Horaires

A compter du	ı 1 juillet 2018	
Lundi	13h30-18h	
Mardi	13h30-18h	
Mercredi	13h30-18h	
Jeudi	13h30-18h	
Vendredi	13h30-18h	
Samedi	9h-12h et 13h30-18h	

Fermée les jours fériés

III.3.3 LA DÉCHÈTERIE DES ALLUCHATS

- Les Alluchats
- 23340 Faux-la-Montagne
- 05 55 67 96 48

A compter du 1	juillet 2018
Mercredi	9h-12h et 13h30-18h00
Vendredi	9h-12h et 13h30-18h00
Samedi	9h-12h

Fermée les jours fériés

III.3.4 Les déchets acceptés

Le site accepte de nombreuses catégories de déchets tels que :

- Déblais et gravats
- Bois
- Encombrants
- DMS
- · Verre, emballages ménagers, papiers et journaux
- Ferrailles
- Cartons
- Filtres à huile et filtres gasoils
- Aérosols
- Bidons phytosanitaires
- Acides
- DTQD
- Huiles minérales et alimentaires

- Huiles usagées
- Piles et accumulateur et batterie
- Amiante liée
- DASRI
- Ampoules tubes et néons
- D3E (écran, etc...)
- Pneus agricoles
- Déchets verts
- Déchets agricoles
- Mobilier usagé

III.3.5 Bilans quantitatifs

Sur 2020, les déchèteries ont collecté <u>3784.66 tonnes</u>, soit une diminution par rapport à 2019 de <u>123,1Tonnes</u>.

TOTAL	3784.66 T ratio Kg/hab/an 317.63					<u>53</u>	
Total tonnes	1263.13	1283.41	307.54	1093.85	48.98	233,56	122.34
décembre	90	43.64	31.6	74.75	3	18.3	8.78
novembre	80.58	82.14	24.32	0	4.84	14.74	6.91
octobre	122.96	80.04	25.02	778.15	3.8	15.3	12.56
septembre	123.98	104.54	34.34	212.85	9.54	17.46	12.44
août	144.68	42.18	28.64	0	0	39.68	20.06
juillet	137.29	79.58	36.42	0	10.02	32.1	14.98
juin	138.98	68	36	0	0	31.74	8.14
mai	81.66	34.82	17.5	0	0	16.02	7.32
avril	18.06	8.14	1.78	0	0	0	1.82
mars	118.7	59.86	23.18	20.62	0	20.72	8.34
février	92	49.86	20.58	7.48	8.28	16.6	11.6
janvier	114.24	60.14	28.16	0	9.5	13.22	9.39
Mois	DIB (tout venant) (T)	déchets verts (T)	bois (T)	gravats (T)	Pneus	métaux (T)	cartons (T)

2019 3907.77 T

Depuis décembre 2020 nos deux déchetteries sont équipés de bennes ECO MOBILIER afin de collecter le mobilier usagé, afin de diminué le flux des DIB.

Filière de reprise

catégorie	Filière de reprise			
Encombrants	K2 / GOURNAY			
Mobilier Usagé	ECO MOBILIER			
Ferrailles/métaux	SIRMET Brive la Gaillarde			
Déchets verts	Corrèze Amendement Emergence Bio			
Cartons	SITA Brive la Gaillarde			
Gravats	Carrières du Thym			
Bois	EGGER-ROL			
Ampoules tubes néons	RECYLUM			
DEEE	PAPREC – SIRMET – GEMFROID – BOITE A PAPIERS			
PNEUS	PROCARD			
PILE	COREPIL			
DIS/DAS	Corrèze Fertil'			
DECHETS AGRICOLES	ADIVALOR			
HUILES USAGEES	PICOTY			

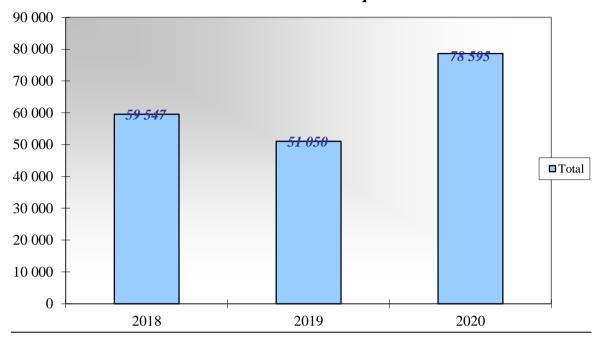
III.4 Les textiles

13 conteneurs sont disséminés sur le territoire afin de permettre la récupération des vêtements et linge de maison.

III.4.0 Suivi du parc véhicules du service

Type de véhicule	Marque	Immatriculation	Consommation carburant en litre	Dépense totale par véhicule
вом	RENAULT	DG-546-HQ	624,29	5 933,26 €
вом	DAF	AB-060-NG	10427,67	10 346,74 €
вом	SCANIA	CW-579-VE	10905,71	11 702,60 €
вом	SCANIA	DR-098-EH	14119,27	43 228,22 €
DAILY	IVECO	AZ-791-EH	1491,48	3 165,53 €
PEUGEOT	EXPERT	DC-916-QC	1893,2	3 423,69 €
СОМВО	OPEL	6494 NB 23	392.91	794,76 €

Evolution en € du parc roulant OM



IV INDICATEURS FINANCIERS

IV.1.1 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Modalités d'établissement de la TEOM

La collectivité a choisi la taxe enlèvement des ordures ménagères pour financer le service, basée sur l'impôt foncier bâti en application des articles 1520 à 1526 et 1609 bis à 1609 nonies D du code général des impôts. Il est rappelé à cette occasion que le propriétaire a la possibilité de récupérer cette taxe auprès de son locataire.

Elle a créé **6 zones** pour l'établissement de la taxe. Les critères suivants ont été pris en compte pour la définition des zones :

Les articles 1636B sexies et 1609 quater du code général des impôts autorisent la communauté de communes ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à voter des taux différents en fonction des zones de perception définies, notamment en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu :

- ☐ type du territoire collecté (rural ou urbain).
- ☐ fréquence de collecte.

IV.1.2 Description des zones

Zone 1: Périmètre des communes d'Alleyrat, Blessac, Moutier-Rozeille, Néoux, Saint-Alpinien, Saint-Amand, Saint-Avit-de-Tardes, Sainte Feyre-la Montagne, Saint-Frion, Saint-Maixant, Saint-Marc à Frongier, Saint-Pardoux le Neuf, Saint-Quentin la Chabanne, Vallière, La Villetelle, écarts d'Aubusson (La Villatte, Frongier, Le Marchedieu, La Seiglière, La Lune, Route de Charasse, Randonnat, La Grave, La Chassagnes, Les Granges, Les Buiges, Les Crouzettes, La Cube, Le Pré Cantrez, Zone Industrielle), écart de Felletin (Le Liaport, La Faye, Lavaud, Les Combes, Le Bost, La salle, Le Cros La Sagne, La Croix Blanche, Raze, La Barge, Le Cros Burlaud, Arfeuille, La Sagne, Les Granges)

Zone 2 : Périmètre de Felletin hors écarts cité en zone 1

Zone 3 : Périmètre d'Aubusson hors écarts cité en zone 1

Zone 4 : Périmètre de la commune de Saint-Sulpice les Champs

Zone 5 : Périmètre des communes de Gioux et Croze

Zone 6 : Périmètre des communes de Faux-la-Montagne, Gentioux-Pigerolles, La Villedieu, Saint - Marc à Loubaud, Saint-Yriex la Montagne, La Nouaille

V MATRICE DES COUTS

V.1 Il s'agit d'une méthode commune d'analyse des coûts globaux et spécifiques. Elle nous permettra d'affiner notre connaissance du coût de fonctionnement, mais surtout elle

nous aidera de part unicité de cette méthode de nous « jauger » par rapport à d'autres structures équivalentes. Ci-joint les données 2020

				FL FL	LUX DE DECHE	TS			•	
Ligne de la matrice	OMR	Verre	RSOM - Porte-à- porte	RSOM - Emballages - Apport volontaire	RSOM - Papiers - Apport volontaire	Déchets des déchèteries	Déchets des professionne Is - Cartons	Encombrants	Gestion du passif	Total
Coûts a	nnuels									
Coût complet	746 532 €	55 161 €	237 186 €	38 472€	58 180€	454 220 €	60 173 €	33 451 €	- €	1 683 374 €
Coût technique										
Coût partagé	700 500 6	22.040.6	400.007.6	047546	54 000 C	440 444 6	00,000,0	00.454.6		4 400 400 6
Coût aidé HT	729 506 €	33 010 €	109 097 €	24 754 €	54 230 €	419 411 €	60 000 €	33 451 €	- €	1 463 460 €
TVA acquittée	61 410 €	3 341 €	19 982 €	3 002 €	4 987 €	41 873 €	6 496 €	1 472 €	- €	142 563 €
Coût aidé TTC	790 917 €	36 351 €	129 079 €	27 755 €	59 217 €	461 285 €	66 496 €	34 923 €	- €	1 606 023 €
Contributions	1 746 006 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 746 006 €
Coûts p	ar habita	ant								
Coût complet	62€	5€	20€	24€	37 €	34€	5€	3€	- €	139 €
Coût technique	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Coût partagé	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Coût aidé HT	60€	3€	9€	16€	34 €	31€	5€	3€	- €	121 €
TVA acquittée	5€	0€	2€	2€	3€	3€	1€	0€	- €	12€
Coût aidé TTC	65€	3€	11€	18€	38€	35€	5€	3€	- €	132€
Contributions	144€	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	144 €
Coûts n	ar tonne									
Coût complet	253 €	131 €	579€	1 021 €	860€	359€	1 520 €	597€	- €	321 €
Coût technique	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Coût partagé	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Coût aidé HT	247€	79€	266 €	657€	802€	332€	1 515 €	597€	- €	279€
TVA acquittée	21€	8€	49€	80€	74€	33€	164€	26€	- €	27€
Coût aidé TTC	268€	87 €	315€	737€	876€	365€	1 679€	624€	- €	306€
Contributions	592€	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	333 €

VI SUIVI POST -EXPLOITATION - ANCIENNES DECHARGES D'ORDURES MENAGERES

Les Anciennes décharges d'Aubusson et de Felletin sont concernés par ces dispositions.

Qui impose un entretien régulier du site par un suivi de la couverture végétale, des fossés de collecte des eaux pluviales, des puits de dégazage passifs et des clôtures. La

collectivité doit veiller à empêcher la pousse de végétaux à tige haute dont les racines sont susceptibles de détériorer la couverture.

Toute érosion de cette dernière doit faire l'objet d'une reprise de la couverture.

Surveillance des eaux souterraines 2 fois/an (en période de basse eaux et de hautes eaux).

Le laboratoire départemental assure cette prestation, mais en 2020 il n'y a pas eu de prélèvements et ce du au confinement et à l'absence d'eaux souterraines.

VII PERSPECTIVES 2021

La Communauté de Communes Creuse Grand Sud prévoit à court terme :

- La poursuite des efforts de réduction des coûts et d'optimisation du service, pour cela 2 axes vont être suivis :
 - La mutualisation avec d'autres EPCI qui peut se traduire par la constitution d'un groupement de commande ou d'une « Entente Intercommunale » mais aussi par le conventionnement avec d'autres établissements.
 - La poursuite de la démarche commencée concernant la « matrice des coûts » mise en place par l'ADEME
- La reconduction de l'ensemble des six lots du marché des Ordures Ménagères
- Mise en applications de l'extensions des consignes de TRI
- Poursuivre la mise en place des conteneurs pour la collecte sélective par l'Achat de conteneurs d'occasions ou neufs.
- Montage d'un dossier d'appel a projet d'extension des consignes de TRI auprès de CITEO
- Enfin poursuivre l'effort de réduction des tonnages des déchets :
 - Amorcer des actions sur le thème de la prévention des déchets à la source et se rapprocher de « l'objectif zéro déchet » dans un contexte d'économie circulaire.
 - Renforcer notre partenariat avec les associations telles court-circuit (communication sur le tri, ramassage des encombrants...)
 - Préparer le passage de la Commune d'Aubusson au tri sélectif en bacs de regroupement et porte à porte
 - Créer un partenariat pour traiter les fermentescibles des déchetteries, afin de réduire les coûts de transport et de traitement liées à la filière de compostage.
 - Démarche identique pour les ligneux feuillus.